

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025138

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/09/2025

Objet : AVENANT A LA DELIBERATION 2018-092 RELATIF AU NOMBRE DE MOIS POUR LES STAGIAIRES DE
L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 07/10/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025=138 Avenant d_lib_ration 2018=092 nombre mois stagiaires enseignement sup_rieur.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250929-2025138-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/10/2025

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du vingt-neuf septembre à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 22 septembre 2025.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, LLOORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés : BAYLAC Sandrine

OBJET : Avenant à la délibération 2018/092 relatif au nombre de mois pour les stagiaires de l'enseignement supérieur

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.124-1 à L.124-16 ;

Vu la délibération 2018-092 du 25 juin 2018 ;

Considérant que :

- Le 25 juin 2018 le bureau du CASDIS a validé la délibération n° 2018-092 relatif aux stages de l'enseignement supérieur et limite le nombre de mois de stages gratifiés à 24.
- Suite à plusieurs mouvements de personnels au GSIC ainsi qu'à la mise en œuvre du futur logiciel d'alerte NEXSIS pendant l'année 2025, le SDIS a besoin de 13 mois supplémentaire pour cette année.

Par conséquent, le nombre de mois de stages gratifiés pour l'enseignement supérieur est au total de 37 mois pour l'année 2025.

ENTENDU le rapport de Lcl Michel MARIS,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer l'avenant pour l'année 2025.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **07 OCT. 2025**, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.